



## Compte-rendu du Conseil d'école du mardi 5 novembre 2019

### **Présents :**

#### Enseignants :

Mesdames Brodu, Cotillon, Gendry, Padiolleau, Portron, Quinet et Renoux. Monsieur Olszewski

#### Représentants des parents d'élèves :

Mesdames Barrault, Clerc, Ingueneau, Leitao, Moreau, Vautey et Barthes

#### Mairie :

Monsieur Besson, Président du Sivos et maire de Ferrières.

Madame Benoist, Directrice du péri-scolaire

### **Excusés :**

#### DDEN :

Madame Guillerme

#### IEN :

Monsieur Marmonier, Inspecteur de la Circonscription Anis Atlantique Nord.

#### RASED :

Mesdames Pavard, et Lagarrigue, Monsieur Naveau

### **Ordre du jour :**

- Installation du conseil d'école et présentation de ses membres.
- Résultats des élections des Représentants des parents d'élèves, présentation des nouveaux élus et établissement du fonctionnement du Conseil d'Ecole (objectifs).
- Règlement intérieur : amendement et vote.
- Bilan de rentrée : effectifs, composition des classes.
- Sécurité dans les écoles : exercices d'incendie, plan particulier de mise en sûreté.
- Projets pédagogiques des classes pour 2019/2020
- SIVOS : budget et travaux.
- Plan mercredi dans le cadre du PEDT (parole aux élus)
- Bilan financier de la coopérative scolaire.
- Questions diverses



Mesdames Padiolleau et Clerc sont désignées secrétaires de séance.

**La séance commence à 18h30.**

### **1. Installation du conseil d'école et présentation de ses membres**

La directrice rappelle les règles du Conseil d'école, sa composition, ses attributions et son fonctionnement :

- Les délégués de parents d'élèves représentent officiellement les parents d'élèves dans la vie scolaire via leur participation aux Conseils d'école. Le rôle essentiel du parent représentant est d'être le « porte-parole » de tous les parents au Conseil d'école, pour faire part aux autres membres du Conseil d'école des remarques ou suggestions des parents.
- Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres. Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre, et obligatoirement dans le mois suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
- adopte le projet d'école,
- peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

### **2. Élections des représentants des parents d'élèves**

Madame Portron explique que les élections se sont déroulées le vendredi 11 octobre, qu'il n'y a eu qu'une seule liste. Il y avait 323 inscrits sur la liste électorale. Il y a eu 170 votants, 15 bulletins nuls ou blancs soit un taux de participation de 52,63%. Pourcentage un peu supérieur à celui de l'an passé (46,81 %). La moyenne nationale est de 47,36 %.

L'année prochaine, les élections pourront se faire uniquement par correspondance, comme le permet l'arrêté du 19 août 2019 modifiant l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école.

Mme Portron remercie les parents qui ont participé à la mise sous enveloppe des documents et à la tenue du bureau de vote.

### **3. Règlement intérieur**

Des modifications sont apportées :

#### **L'article 2 : Fréquentation et obligations scolaires :**

- L'école étant devenue obligatoire dès les 3 ans de l'enfant, il n'est plus justifié de distinguer école maternelle et élémentaire quant à l'inscription et la fréquentation scolaire.
- La précision « les deux parents sont avisés lors de l'absence d'un élève » est supprimée et remplacée par « Les familles sont prévenues dans la mesure des capacités de l'école » (pas de secrétariat).

#### **L'article 4 : Hygiène et sécurité**

- Alinéa 5 : Seule la mention « une équipe éducative sera mise en place » reste puisqu'elle résume l'ensemble de l'article.
- Alinéa 6 : « l'usage des dispositifs médicaux associant un équipement de communication est autorisé dans le cadre d'un PAI » est supprimé. Non avvenu puisque dans le cadre d'un PAI les préconisations sont à respecter.

→ votants : **15 POUR**, **0 CONTRE**, **0 ABSTENTION**. Le règlement est adopté à l'unanimité.

### **4. Bilan de rentrée scolaire 2019 : effectifs, composition des classes**



La rentrée s'est bien déroulée. A ce jour, les effectifs sont les suivants :

CE1A Mme BRODU	<b>24 élèves</b>	47 CE1	4 AESH dans l'école qui suivent 7 élèves. (Accompagnants d'élèves en situation de handicap, relevant de la MDPH)
CE1 B Mme QUINET / M OLSZEWSKI	<b>23 élèves</b>		
CE2A Mme COTILLON	<b>25 élèves</b>	51 CE2	
CE2B Mme PORTRON / M OLSZEWSKI	<b>26 élèves</b>		
CM1 Mme RENOUX	<b>28 élèves</b>	45 CM1	
CM1/CM2 Mme PADIOLLEAU	<b>17 + 11 = 28 élèves</b>		
CM2 Mme GENDRY	<b>28 élèves</b>	39 CM2	
7 classes	182 élèves		

Lors de la rentrée 183 élèves étaient présents. Un élève a été radié à la fin de la première période.  
2 nouvelles inscriptions sont prévues en CE1 et CE2

## 5. Sécurité dans les écoles : exercices d'incendie, PPMS

Exercices incendie	Exercices PPMS
<p><i>Fait le : 14/10/2019</i></p> <p><i>Évacuation rapide, efficace mais la mise en rang ne s'est pas faite au meilleur endroit.</i></p> <p><i>A refaire deux fois dans l'année</i></p>	<p>Attentat intrusion fait le 7/10/2018 signal sifflet.</p> <p>PPMS Risque majeur sera fait prochainement.</p> <p>Signal corne de brume.</p> <p><u>Risques</u> : tempêtes, incendie, transport de matières dangereuses, inondations, alerte intrusion.</p>

Le PPMS Attentat intrusion met en évidence que l'absence de stores dans la classe de Mme Brodu ne permet pas de respecter les mesures de mise en sûreté.

De plus la porte principale d'entrée de l'école reste en permanence ouverte du fait de son système.

## 6. Projets pédagogiques des classes pour 2018/2019 en lien avec le projet d'école

**BCD** : Une fois toutes les 3 semaines pour les cycles 3 et toutes les 4 semaines pour les cycles 2 à proximité de l'école. La moitié de la classe se retrouve dans la BCD pour choisir des livres pendant qu'un autre groupe travaille avec l'enseignante. Activité d'une heure avec changement des groupes ou autres modalités suivant les classes. Merci aux bénévoles de la bibliothèque.

**Commémoration de la libération de la poche de La Rochelle**, à Ferrières, le samedi 14 septembre  
Les élèves de cycle 3 volontaires, associés aux élèves volontaires de Saint-Sauveur, ont participé à la cérémonie en lisant « La rose et le réséda » de Louis Aragon. Ils ont ensuite déposé des roses au pied du monument. Merci et bravo à eux pour ce bel engagement dès la rentrée scolaire.

### Fin de l'année

Le mardi 10 décembre 18h00 : Toutes les classes proposent une chorale de Noël dans la salle des fêtes.

### Interventions EPS de la CDC :

- Hip hop en période 2 pour tous les CM avec Mme Fonteneau,



- Voile en période 1 pour les CM2 de Mme Gendry (base nautique de Marans)  
Interventions EPS de la CDC gratuite qui prend en charge intervenants et transport. Merci à eux.

### **La Course à La Rochelle**

Toutes les classes assisteront le vendredi 8 novembre au spectacle de Kader Attou « Danser casa ». Ceci s'inscrit dans le projet de l'école d'un travail autour de la culture urbaine. La sortie est entièrement prise en charge par la coopérative pour un montant total de 2300€ (1500 € d'entrées 800 € de transport).

## **7. SIVOS : budgets et travaux**

Nous remercions la mairie pour l'attention qu'elle porte à l'école et Monsieur Joris pour sa disponibilité.

Monsieur Besson précise que la totalité des travaux est à la charge de la mairie et non pas du SIVOS.

### **Travaux subventionnés par la mairie de Ferrières :**

Mise en place d'un point d'eau dans la cour pour permettre aux élèves de boire lors des fortes chaleurs. Cette installation fait suite à une demande formulée l'année précédente. Il n'y a pas de moyen de récupération d'eau sous le robinet, donc l'eau s'écoule dans la cour. Des aménagements devraient être faits. C'est une solution d'appoint pour éviter aux enfants d'entrer dans le bâtiment.

### **Besoins :**

#### **Toilettes.**

La situation des toilettes oblige les enfants à rentrer dans le bâtiment. Une surveillance doit donc être continue et mobilise du personnel. De plus leur nombre reste insuffisant malgré la possibilité d'utiliser celles proches de la cantine. La solution de toilettes dans la cour reste souhaitable.

### **Equipement des classes :**

Chaque classe dispose d'un vidéoprojecteur ce qui permet un travail pédagogique adapté aux exigences des programmes. Les enseignants remercient le Sivos et la commune pour cet équipement. Le vidéoprojecteur de la classe de Madame Renoux a été changé cette rentrée.

Malheureusement ceux-ci sont posés sur des tables au milieu des classes. Il serait souhaitable qu'ils soient fixés au plafond pour permettre une meilleure occupation de l'espace, la suppression des câbles qui sont au sol et qui présentent donc un risque lors des déplacements.

D'autre part, les classes ne disposent pas d'ordinateurs portables reliés à ces vidéoprojecteurs. Chaque enseignant doit apporter son propre ordinateur. L'équipe enseignante émet le souhait de disposer par classe d'un ordinateur portable qui resterait dans la classe et donc utilisable aussi lors d'absence par les remplaçants ainsi que de surfaces de projection blanches (les classes disposent de tableaux verts sur lesquels un revêtement blanc est collé. Il doit être changé régulièrement pour pouvoir écrire dessus.) L'équipe enseignante a conscience du coût que cela représente mais il s'agit d'équipement devenu indispensable aux pratiques pédagogiques.

### **Températures dans les classes en saison estivale :**

La température dans certaines classes peut être très élevée surtout celle de Madame Brodu qui ne dispose d'aucun équipement de stores extérieurs ainsi que celles de Mmes Cotillon et Padiolleau du fait de leur exposition. Une étude sera faite pour la pose de volets roulants et des devis ont été faits pour l'installation de climatisation.

### **Volet financier**

#### **Compte SIVOS :**

Solde de 673 euros au 30/10/2018. Des factures restent encore à régler. La totalité de la subvention sera utilisée.

#### **Compte coopérative :**

Madame Cotillon trésorière de la coopérative, indique un solde positif de : 7 097,81€ au 5 novembre.

L'association a reçu 1775 € euros de cotisation des parents (contre 1835€ en 2018)

Des actions sur l'année devront être menées si on souhaite pouvoir financer des projets. La vente des photos de classe sera la première de ces actions.

L'adhésion à l'OCCE et l'assurance de l'école coûtent 534,80 €.



L'argent collecté bénéficie directement aux élèves et sert essentiellement à financer les sorties et les projets menés dans les classes.

## 8. Plan Mercredi

Mme Benoist explique que ce plan mercredi fait suite à l'arrêt de la mise en place des TAP. La commune ne remplit pas les conditions pour bénéficier de subventions particulières liées à ce plan mercredi. Mais l'accueil des enfants se fait dans de bonnes conditions.

## 9. Questions diverses

### Questions diverses :

- Remerciements : *Les parents remercient l'équipe enseignante pour l'organisation de la sortie à La Coursive le 8 novembre qui promet d'être un moment fort avec un spectacle de grande qualité.*

*Les parents apprécient la mise en place de tout ce qui permet de suivre les projets des classes.*

- *Fête de fin d'année : les parents d'élèves souhaitent cette année organiser une boum à l'issue du spectacle de fin d'année. Cela n'a pas été possible l'an dernier pour des questions de disponibilité de la salle et d'assurance notamment, les représentants des parents d'élèves n'étant pas constitués en association. Est-il possible cette année d'anticiper afin de réserver la salle rapidement et que l'OCCE se porte responsable de cette manifestation (assurance, fonds de caisse si nécessaire) et que les parents volontaires se chargent de l'organisation ?*

L'équipe enseignante s'interroge sur le fait qu'une association de parents existe sur l'école et pourrait donc assurer cette manifestation. Les représentants de parents expliquent que l'association fait un nombre de manifestations qui ne leur permet pas d'en ajouter sans risquer de payer des taxes.

La réflexion doit se poursuivre pour savoir comment organiser ce temps festif. La date est fixée au 26 juin.

- *Toilettes : il n'y a toujours pas assez de toilettes à l'école pour assurer un usage confortable et raisonnable pendant les récréations. Il avait été évoqué au dernier conseil d'école la construction de nouvelles toilettes dans la cour : cette possibilité a-t-elle été étudiée et où en est le projet ?*

Les toilettes du fait de leur situation, à l'intérieur du bâtiment, doivent toujours être sous la surveillance d'adultes. L'équipe enseignante remercie les AESH qui contribuent à cette surveillance sur leur temps de pause, l'école ne bénéficiant pas de service civique et devant organiser le service de surveillance de cour. Les enfants doivent demander pour aller aux toilettes et les enseignants soulignent que ce n'est confortable pour personne. Pour l'instant aucune autre solution est envisagée.

- *Robinet extérieur : suite aux remarques relevées lors du dernier conseil d'école et afin de désengorger l'accès aux toilettes pour les enfants qui souhaitent aller boire pendant les récréations, un robinet a été installé dans la cour. Les enfants indiquent cependant qu'ils n'ont pas le droit d'utiliser le robinet extérieur et que celui-ci sera utilisable uniquement en cas de fortes chaleurs. Qu'en est-il réellement ?*

Sujet déjà traité.

- *Révision des horaires de l'école : des parents redemandent une révision des horaires des deux écoles pour que Ferrières commence plus tôt que Benon, avec un laps de temps suffisant entre les deux ouvertures d'écoles pour permettre aux parents d'emmener leurs enfants à Ferrières et à Benon. Les acteurs concernés par cette problématique sont multiples (enfants, parents, enseignants et équipes éducatives, collectivités locales, transports...) et cette question faisant l'objet d'un vote en conseil d'école, il est nécessaire d'anticiper afin d'envisager un éventuel changement pour la rentrée 2020. Quels sont les avis de l'équipe éducative et du SIVOS sur ce point ?*

L'équipe enseignante n'exprime aucun souhait dans ce sens mais ne s'oppose pas à d'éventuelles modifications si elles s'avèrent nécessaires.



- *Température dans les classes : lors des deux derniers conseils d'école a été évoquée la chaleur intenable dans les classes aux beaux jours. Des devis devaient être demandés (mairie de Ferrières) afin de faire installer la climatisation. Qu'en est-il à ce jour ?*

Sujet déjà traité

- *Classe découverte : Des classes découverte étaient organisées tous les 3 ans et suivant ce calendrier la prochaine devrait avoir lieu l'année prochaine (année scolaire 2020/2021). Ce projet est-il envisagé ?*

L'équipe enseignante, au vu des besoins des élèves face aux programmes et exigences scolaires, explique qu'il faut privilégier le parcours culturel et artistique de tous les élèves sur l'ensemble des années passées dans l'école. Ce parcours ne peut se faire sans moyens financiers. Par conséquent, l'équipe préférerait que les subventions destinées à ces classes découvertes, avec nuitées, qui sont relativement onéreuses, soient utilisées dans ce sens. De plus, ce type de séjour demande malgré tout un investissement financier pour les parents. Il nécessite également un investissement en temps et en responsabilités de l'équipe. La stabilité de celle-ci n'étant pas assurée, elle ne peut s'engager. Par conséquent, nous ne pouvons envisager ce séjour pour l'année 2020/2021.

- *Cantine : deux services de cantine ont été instaurés depuis la rentrée de septembre. Les parents saluent cette mise en place, qu'ils avaient demandée depuis plusieurs années. Cependant, peut-on refaire un point sur l'organisation de ces deux services et le temps imparti aux personnels pour nettoyer la cantine après les services, car les enfants indiquent qu'ils n'ont pas assez de temps pour manger et qu'on les presse pour sortir.*

Mme Benoist explique que le personnel apprécie ce système et que le repas se passe dans de meilleures conditions de bruit et de service. Les élèves de CE1 et CE2 mangent de 12h00 à 12h45, les élèves de CM déjeunent de 12 h 45 à 13 h 20. Les élèves ont du temps de récréation. Les tables sont prêtes pour accueillir tous les élèves avant le début du service et le nettoyage a lieu à la fin du 2eme service.

- *Devoirs au périscolaire : lors de la réunion du périscolaire le 5 octobre dernier, la question de l'aide aux devoirs a été évoquée. La direction du périscolaire a clairement indiqué que l'aide aux devoirs ne pourrait pas être mise en place (absence de personnels dédiés et de budget). Cependant les parents demandent s'il est possible d'installer des « coins devoirs » dans les salles (tables et chaises) afin que les enfants qui le souhaitent puissent s'avancer dans leur travail, seuls ou entre camarades.*

L'espace dont dispose l'accueil périscolaire ne permet pas d'aménager un coin de travail. De plus, la réglementation demande d'aménager des espaces de détente et d'activités distinctes de celles menées en classe. Il n'est donc pas possible de répondre favorablement à cette demande.

La séance est levée à 20 h 20

Les secrétaires de séance

Mme Padiolleau et Mme Clerc

La directrice :

Copie transmise à : M L'inspecteur de l'éducation nationale, M. le Maire de Ferrières, M. et Mmes les représentants des parents d'élèves, M. et Mmes les membres de l'équipe enseignante